

**CANADIAN ASSOCIATION FOR SANDPLAY THERAPY
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA THÉRAPIE PAR LE JEU DE SABLE**

**Le programme de formation en Thérapie par le jeu de sable de CAST;
requis dans le cadre du processus de certification de l'International Society for
Sandplay Therapy (ISST), l'organisme certificateur en thérapie par le jeu de sable
telle qu'élaborée et enseignée par Dora Kalff.
(Mars 2005)**

Exigences d'agrément

Buts de la formation: La reconnaissance du titre de Thérapeute agréé en jeu de sable par l'Association canadienne pour la thérapie par le jeu de sable (CAST) ainsi que par l'International Society for Sandplay Therapy (ISST), et l'admissibilité au statut de membre agréé de ces deux associations.

1. Méthode de formation
(a) Expérience personnelle

Pour devenir membre agréé de CAST/ISST et être reconnu comme tel, tout candidat doit suivre personnellement un processus de jeu de sable avec un membre agréé de CAST/ISST ou avec un membre agréé d'un autre organisme national reconnu par CAST. Ce processus, fondamental et obligatoire, doit mener à une connaissance pratique des possibilités particulières qu'offre la thérapie par le jeu de sable et faciliter son propre épanouissement personnel.

Il est inutile de tenter d'indiquer un nombre minimal d'heures pour l'exécution du processus personnel. Il faut plutôt mettre l'accent sur l'exhaustivité ou la complétude de l'expérience, tel que définie par le thérapeute de concert avec le client.

Afin de protéger le caractère spontané propre au processus personnel de jeu de sable, une telle expérience devrait précéder toute participation assidue à des séminaires/ateliers sur la thérapie par le jeu de sable.

On s'attend à ce que l'expérience personnelle du Jeu de sable précède tout recours au Jeu de sable comme technique thérapeutique auprès de clients.

S'il y a conflit quant au terme du processus personnel entre le stagiaire et le thérapeute avec lequel il effectue son processus en Jeu de sable, le stagiaire peut soumettre la question au Comité des membres enseignants de CAST pour étude, arbitrage ou conseil visant à dénouer le conflit.

**CANADIAN ASSOCIATION FOR SANDPLAY THERAPY
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA THÉRAPIE PAR LE JEU DE SABLE**

(b) Formation théorique

Séminaires/Ateliers/Conférences/Études libres d'un cours autorisé. CAST exige 100 heures de participation à des séminaires ou à des ateliers pertinents à la formation en thérapie par le jeu de sable. Le cumul de ces heures de formation peut se détailler ainsi :

- Programme de formation de CAST constitué de modules offrant des sessions théoriques, expérientielles et cliniques; ou
- Au moins 50 heures d'un programme de formation autorisé par CAST qui inclut des composantes théoriques, expérientielles et cliniques dont le contenu couvre des connaissances essentielles selon CAST (voir Annexe A.) plus...
- 25 heures d'ateliers didactiques présentés par un membre enseignant agréé de l'ISST ou par un membre de l'ISST autorisé par un membre enseignant de CAST plus...
- 25 heures de participation à la présentation et la discussion d'études de cas de jeu de sable d'un membre enseignant d'ISST autorisé par CAST, dans un groupe dirigé par un membre enseignant qualifié de CAST, ou par un membre agréé de l'ISST autorisé par un membre enseignant qualifié de CAST. Les heures théoriques ainsi accumulées s'ajoutent aux heures de supervision en groupe décrites à l'Article 3(d).

Un maximum de dix heures d'études libres autorisées par le Conseil de CAST peut remplacer dix heures d'ateliers didactiques.

(c) Dissertations théoriques

Pour satisfaire aux exigences de la formation, les stagiaires doivent rédiger deux travaux théoriques présentés suivant le style académique APA. Ces écrits, d'au moins dix pages, s'articulent autour de divers aspects du jeu de sable, y compris le symbolisme et le processus du jeu de sable.

Le superviseur/conseiller principal du stagiaire, membre enseignant qualifié de CAST/ISST, lit ces deux travaux et leur donnera son approbation.

Pour obtenir une liste de superviseurs et conseillers qualifiés, de même que la documentation d'agrément qui en détaille toutes les exigences, il faut communiquer avec le registraire de CAST.

**CANADIAN ASSOCIATION FOR SANDPLAY THERAPY
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA THÉRAPIE PAR LE JEU DE SABLE**

Le thérapeute qui accompagne le candidat dans son processus personnel est exclu de la liste des conseillers/superviseurs. Le superviseur/conseiller principal doit être un membre enseignant qualifié de CAST. Un membre enseignant d'un autre organisme national autorisé par CAST peut agir comme superviseur.

(d) Supervision de cas de stagiaire

Un minimum de 100 heures de supervision par un membre enseignant d'ISST et autorisé par CAST est exigé. Ces heures de supervision consistent en présentations de cas et analyses du processus de Jeu de sable dont le matériel provient de la pratique clinique du stagiaire auprès de clients en thérapie par le jeu de sable.

- De ces 100 heures de supervision, au moins 30 doivent être réalisées sous la supervision du membre enseignant qualifié de CAST désigné comme le superviseur et conseiller principal du stagiaire. Les 70 heures de supervision qui restent peuvent être réalisées sous la supervision d'un enseignant qualifié d'ISST, membre d'un autre organisme national et autorisé par CAST.
- En outre, au moins 50 de ces 100 heures doivent être effectuées en supervision individuelle. Lorsqu'un ou deux stagiaires sont accompagnés du même superviseur, le total des heures ainsi fournies sera inscrit comme supervision individuelle pour chaque stagiaire.
- Ces 50 heures peuvent aussi être complétées à trois ou quatre stagiaires par superviseur. Dans un tel cas, chaque stagiaire compte les heures où il présente du matériel clinique comme de la supervision individuelle et les autres heures sont comptées comme temps de supervision en groupe. Par exemple, si, dans un groupe de trois personnes, l'une fournit trois heures de présentation, ces heures figurent comme trois heures de supervision individuelle à son dossier, et les deux autres membres comptent chacun trois heures de supervision en groupe.

Si chaque membre du trio effectue une présentation d'une heure, chacun d'entre eux accumule une heure de supervision individuelle et deux heures de supervision en groupe. Un tel calcul d'heures de supervision individuelle dans un groupe de trois ou quatre stagiaires reconnaît les efforts de celle ou de celui qui prépare et présente l'exposé, tout comme les excellentes opportunités d'apprentissage et de participation qu'offre au stagiaire un tel contexte de

**CANADIAN ASSOCIATION FOR SANDPLAY THERAPY
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA THÉRAPIE PAR LE JEU DE SABLE**

supervision en groupe, même quand elle ou il ne se charge pas de la présentation d'un cas.

- On peut se procurer une liste des superviseurs autorisés de CAST et des autres organismes nationaux auprès du Secrétariat de CAST.
- Tout stagiaire peut effectuer un maximum de 10 heures de supervision individuelle avec l'enseignant qualifié de CAST qui a été son thérapeute lors de son processus personnel. Le stagiaire doit obtenir une autorisation spéciale pour effectuer plus de 10 heures de supervision individuelle avec ce même thérapeute.

Tout stagiaire peut également effectuer un maximum de 20 heures de supervision en groupe avec le membre enseignant qualifié de CAST qui a été son thérapeute lors de son processus personnel. Le stagiaire doit obtenir une autorisation spéciale pour effectuer davantage que le total des heures ainsi permises (30 heures).

(e) Étude de cas

Le processus personnel en jeu de sable, toutes les heures de formation ainsi que les deux travaux théoriques doivent avoir été complétés avant qu'un stagiaire puisse soumettre son étude de cas finale. L'inscription de ces aspects du processus d'agrément se fait sur la formule incluse à cet effet dans la pochette d'agrément.

Lorsque le superviseur/conseiller du stagiaire considère que toutes les exigences de formation sont satisfaites, le stagiaire peut lui soumettre son étude de cas finale. Le stagiaire peut consulter d'autres enseignants qualifiés membres d'ISST pendant la préparation de cette étude de cas. Lorsque ce dernier cas est jugé complet et acceptable par le superviseur, ce dernier, agissant comme l'avocat du stagiaire, soumet le cas à la lecture de trois membres qualifiés d'ISST. L'un de ces lecteurs doit être un enseignant qualifié membre de CAST et un autre des trois doit être d'un autre pays.

Le premier contact et tout feedback des lecteurs sur le cas se font par communication directe entre le superviseur principal et les lecteurs. Une telle communication comprend la décision unanime des lecteurs d'approuver le cas du stagiaire, ou de le rejeter, comme ne satisfaisant pas aux exigences de CAST.

Une fois que les trois lecteurs ont avisé le superviseur de l'acceptation du cas (sur la formule d'acceptation des lecteurs fournie à cette fin), le superviseur transmet

**CANADIAN ASSOCIATION FOR SANDPLAY THERAPY
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA THÉRAPIE PAR LE JEU DE SABLE**

cette décision aux secrétariats de CAST et d'ISST. Le lecteur peut accepter, accepter avec réserve ou rejeter une étude de cas. Sur réception de décisions conditionnelles, le candidat est tenu d'effectuer un certain nombre de révisions immédiates, lesquelles, une fois approuvées par le (les) lecteur(s) permettent au candidat d'accéder au statut de membre agréé de CAST et, s'il en fait la demande, l'agrément d'ISST.

En rejetant une candidature, les lecteurs peuvent recommander des heures supplémentaires de supervision/consultation qui doivent être effectuées avant que ce candidat puisse soumettre un nouveau cas. Toute candidature peut être présentée trois fois (la demande initiale et deux reprises).

S'il n'y a pas consensus entre les trois lecteurs, ces derniers se consultent afin d'en arriver à un accord. Si l'un des lecteurs ne peut ou ne veut pas consulter les

autres, ou encore, si les trois lecteurs ne peuvent s'entendre, la décision de la majorité prévaut.

En cas de conflit entre un stagiaire et son superviseur quant à l'achèvement ou l'acceptabilité de l'étude de cas avant sa présentation aux trois lecteurs, le

stagiaire peut soumettre une demande au Conseil de CAST qui, à sa discrétion, considère, arbitre ou guide de manière à faciliter le règlement du conflit. L'étude de cas doit être présentée en style APA respectant le format universitaire, compter un minimum de 30 pages et un maximum de 50 pages à double interligne et inclure des photos du processus de jeu de sable dont il est question dans le texte. Toutes les photos de jeu de sable prises au cours du processus doivent être annexées même si elles ne font pas toutes l'objet d'analyse. Des diapositives doivent être fournies à la demande d'un ou des lecteurs.

Afin de protéger l'anonymat du client, une déclaration écrite de la ou du thérapeute doit certifier qu'elle ou qu'il détient l'autorisation écrite du client de faire usage du matériel utilisé dans l'étude de son cas et donner le détail de la manière dont cet usage se fait. Le formulaire requis pour cette déclaration fait partie de la pochette d'agrément de CAST.

2. Exceptions aux conditions du processus d'agrément

Bien que des circonstances extraordinaires puissent justifier une exception aux conditions d'agrément décrites ci-dessus, nulle exception n'est faite quant à l'obligation pour tout candidat de compléter le processus personnel en jeu de

**CANADIAN ASSOCIATION FOR SANDPLAY THERAPY
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA THÉRAPIE PAR LE JEU DE SABLE**

sable. Toute requête d'exception doit être présentée sur le formulaire de CAST prévu à cette fin et soumise au conseil d'administration de CAST pour y obtenir l'approbation de deux de ses membres enseignants.

3. Éducation permanente

Tout membre de CAST/ISST est tenu de poursuivre son étude du jeu de sable après avoir obtenu son agrément.

Annexe A

Tous les programmes de formation autorisés par CAST doivent inclure des composantes théoriques, expérientielles et cliniques. Ils doivent offrir des connaissances théoriques et pratiques afin de permettre aux stagiaires d'acquérir une compréhension juste et solide du Jeu de sable de manière à l'appliquer comme méthode thérapeutique. La présentation d'études de cas illustre comment le processus du jeu de sable peut être intégré et relié à l'ensemble de la thérapie d'un client. La formation porte également sur le rôle du thérapeute et sa capacité à contenir un processus thérapeutique.

Le contenu spécifique comprend, entre autres, les thèmes suivants :

1. l'évolution historique du jeu de sable, mettant l'accent sur le jeu et le jeu de sable;
2. la psychologie du développement et le jeu de sable;
3. les questions d'attachement chez l'enfant et l'adulte, avec un accent sur une approche sensorielle et le jeu de sable;
4. les archétypes et le processus symbolique dans le jeu de sable;
5. la psychologie analytique de Jung et le jeu de sable;
6. les archétypes spécifiques, notamment la Mère, le Père, l'Enfant et le Soi;
7. les contes de fée et les mythes et leur lien avec le jeu de sable; et
8. le transfert/contre-transfert.